



Appui au  
**PARCOURS  
DE SANTÉ**

# PARCOURS DE SOINS GLOBAL APRÈS TRAITEMENT D'UN CANCER

## POUR QUI ?

Tout patient atteint d'une pathologie cancéreuse qui a terminé son traitement depuis moins d'un an.

## QUELLES PRESTATIONS EN SOINS DE SUPPORT ?

- Un bilan d'Activité Physique Adaptée (APA),
- Un bilan et/ou des consultations diététiques,
- Un bilan et/ou des consultations psychologiques.

## COMMENT RENTRER DANS LE PARCOURS ?

Les besoins du patient en soins de support sont évalués par les professionnels référents de sa prise en charge oncologique au sein de l'établissement de santé, à la fin de son traitement.

Avec une prescription, le patient est orienté vers les professionnels libéraux conventionnés pour des prestations au plus proche de son domicile.

## QUEL FINANCEMENT ?

Les prestations (tarifs fixés par l'arrêté du 24 décembre 2020) sont prises en charge dans la limite d'un forfait de 180 €, aide attribuée par patient et par an par l'ARS, sur la durée de l'appel à projet.

Une prise en charge complémentaire peut être sollicitée auprès des mutuelles.

## RENSEIGNEMENTS

**Centre de Coordination en Cancérologie (3C)  
Espace Autonomie Santé/ DAC**



[soinssupportsaprescancer@aps56.mssante.fr](mailto:soinssupportsaprescancer@aps56.mssante.fr)



**02 97 58 80 50**

